
HUMBERTO CARRASCO : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tout le monde. Le 21 août, nous allons commencer notre téléconférence mensuelle. C'est un plaisir pour moi d'être avec vous. J'espère que vous avez passé une bonne journée, une bonne semaine et passons donc à l'appel nominal pour voir qui sont nos participants aujourd'hui. Mario, allez-y.

MARIO ALEMAN : Merci beaucoup Humberto. Soyez tous les bienvenus à cet appel mensuel LACRALO du 21 août à 23:00 UTC.

Sur le canal d'anglais, nous avons Olivier Crépin-Leblond et Barlett Morgan et Heidi Ulrich. Sur le canal d'espagnol, nous avons José Ovidio Salgueiro, Carlos Raul Gutierrez, Wladimir Dávalos, Alfredo Lopez, Maritza Agüero, Humberto Carrasco, Gianina Pensky, Ricardo Holmquist, Lito Ibarra, Aida Noblia, Fatima Cambroner, Alberto Soto, Gilberto Lara, Harold Arcos et Sylvia Herlein. Sur le canal de portugais, nous avons Renata Aquino Ribeiro et Vanda Scartezini. Sur le canal de français, nous avons Nikenley Severe et du côté du personnel, Silvia Vivanco, Heidi Ulrich et moi-même Mario Aleman. Je vais gérer cet appel aujourd'hui.

Aucune absence excusée pour cet appel d'aujourd'hui et nos interprètes aujourd'hui sont pour le canal d'espagnol Veronica et David, pour le portugais, Bettina et Esperanza, sur le canal de français, Jacques et Aurélie.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Je vais maintenant souhaiter à tous la bienvenue de nouveau et je vais vous rappeler de bien vouloir dire votre nom avant de prendre la parole, non pas simplement pour la transcription mais également pour l'interprétation.

Je vais maintenant céder la parole à Humberto pour commencer cet appel.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Mario. J'aimerais maintenant céder la parole à Maritza qui va passer à l'adoption de l'ordre du jour.

MARITZA AGUERO : Merci beaucoup Humberto. C'est Maritza Aguero au micro. Aujourd'hui, nous allons commencer notre téléconférence avec des informations actualisées sur le NomCom, des perspectives et informations actualisées. C'est une présentation que va faire José Ovidio Salgueiro, le représentant de LACRALO au NomCom.

Ensuite, nous avons une proposition pour modifier l'attribution initiale IPv6 pour les utilisateurs finaux. Pour cette présentation, nous allons avoir Gianina Pensky, la personne chargée de la politique à LACNIC.

Ensuite, nous allons parler du plan d'évaluation et de mise en œuvre de la faisabilité de la révision At-Large et c'est Olivier Crépin-Leblond qui sera chargé de faire cette présentation. Il est sur le canal d'anglais et c'est le président de RALO. Et sur ce plan d'évaluation et de mise en œuvre de la faisabilité de la révision At-Large, nous allons également

écouter la présentation d'Aida Noblia qui va nous faire une présentation au nom du groupe de travail At-Large.

Et enfin, nous allons avoir des informations actualisées sur la formation du futur Conseil des anciens de LACRALO et cette présentation, c'est Sylvia Herlein qui va nous la faire.

Et ensuite, points divers.

Merci à tous et Humberto, je te cède la parole.

HUMBERTO CARRASCO : Maritza, merci beaucoup d'avoir fait lecture de cet ordre du jour. Donc nous l'adoptons pour cet appel.

Passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour. Je vais donner la parole à José Ovidio qui va nous faire un rapport sur le NomCom et les dernières actualités concernant le NomCom, les perspectives et les activités du NomCom. José Ovidio, vous avez la parole.

JOSÉ OVIDIO SALGUEIRO : Merci beaucoup. Bonjour à tous. Est-ce que vous m'entendez bien ?

HUMBERTO CARRASCO : Oui, allez-y.

JOSÉ OVIDIO SALGUEIRO : Donc je vous disais, je vais commencer par vous donner un aperçu de ce qu'est le NomCom pour ceux qui ne connaissent pas bien ce comité de

nomination. Il s'agit du département ou du groupe au sein de l'ICANN chargé de désigner les membres du Conseil d'Administration et les membres des organisations de soutien, la ccNSO, la GNSO, l'ALAC. Et cette année pour la première fois, il y aura des membres nommés pour le PTI, à savoir les identifiants techniques publics. Et il s'agit d'un nouvel organe au sein de l'ICANN chargé d'assumer les fonctions IANA après la transition du rôle de supervision de fonctions IANA. Le NomCom est constitué de 15 membres dont 15 membres qui ont droit de vote. Huit membres n'ont pas droit de vote et ils sont désignés par les différents comités et organes chargés de la prise de décisions au sein de l'ICANN.

L'ALAC désigne cinq membres, chacun représentant une région et vous, LACRALO, vous m'avez désigné moi-même pour exercer ces fonctions l'année dernière et j'ai été de nouveau nommé pour l'année prochaine. Donc comme vous le savez, le mandat n'est que d'un an et il peut-être renouvelé pour un an supplémentaire. Donc cette année au NomCom, après avoir travaillé sur toutes ces procédures, cette année donc, je me disais nous avons sélectionné trois membres du Conseil d'Administration, deux membres pour le PTI, deux membres pour l'ALAC, deux pour l'Afrique et deux pour l'Amérique latine, un membre pour la ccNSO, un membre pour la GNSO.

Donc ces membres, ces candidats plutôt ont été sélectionnés par nos soins lors de la conférence de Johannesburg après notre conférence de six jours. Nous nous sommes réunis et nous avons eu des échanges très fructueux. En effet, nous avons travaillé très dur cette semaine. Et donc à l'issue de cette discussion, ces membres ont été sélectionnés par le NomCom. Je ne peux pas révéler le nom de ces membres parce que les activités du NomCom se fondent sur l'obligation de confidentialité.

Donc une fois que nous avons sélectionné les candidats, le personnel ICANN est chargé de vérifier et examiner les informations dont nous disposons et une fois que toutes les vérifications sont faites, ces personnes seront dûment notifiées ainsi que la communauté et ils assumeront leurs fonctions lors de la prochaine conférence à la fin octobre, début novembre. Ce sera donc la prochaine conférence ICANN.

Donc les activités du NomCom durent une année et tous les membres de toutes les communautés de l'ICANN, et bien tous ces membres, on leur demande quels membres ils voudraient avoir, quels sont les besoins qui existent. Bien entendu, nous rencontrons le Conseil d'Administration, l'ALAC, le ccNSO, GNSO. Nous rencontrons toutes ces commissions et entités parce que l'on veut que les comités nous indiquent quel type de membres vous avez besoin pour satisfaire à vos besoins. Et il est important de mentionner que les informations qui nous ont été fournies, et bien vous avez mentionné le type d'expérience.

Les décisions sont toujours autonomes et ce sont les décisions de la commission de la nomination NomCom. Nous travaillons en totale autonomie pour choisir les personnes qui sont les plus à même de servir et nous prenons en ligne de compte la diversité au niveau du genre, au niveau des régions géographiques – ce, dans le cadre des statuts – mais nous voulons sélectionner les personnes les plus appropriées pour ces postes et les sélections ne sont pas effectuées seulement sur une base géographique, sur la région dont ces personnes proviennent.

Donc une fois que ces processus sont achevés, nous avons une liste de candidats et les dossiers de candidatures sont étudiés par la commission, sont analysés par les membres de la commission. Nous

avons une liste de candidats que nous sélectionnons et sur la base de cette liste, nous passons aux élections une fois que le processus d'élections est tout à fait vérifié, c'est un processus qui prend du temps, qui est constant. C'est un processus, j'aimerais le rappeler, par intermédiaire duquel le personnel de l'ICANN vérifie toutes les informations, voit s'il y a des conflits d'intérêts éventuels, si toutes les informations sont appropriées et si ces personnes peuvent exercer leur mandat à bon escient. Donc il y a un processus de vérification par le personnel. Une fois que c'est terminé, et bien la communauté est informée. Ce qui est le plus important ici, c'est que le candidat élu par NomCom est averti pour qu'il ou elle puisse donc dans ce cas représenter l'Amérique latine. Vous savez qu'ALAC a trois membres par région et qu'il y a un troisième membre qui n'a pas été élu par les RALO et cette personne a été élue par la commission. Et nous attendons maintenant la vérification du processus électoral pour que nous puissions fournir ces informations à la communauté. Donc voilà les activités de l'année pour NomCom. Et pour notre prochaine réunion, nous commencerons avec les activités de la période 2018.

Je ne sais pas si vous avez des questions. Je suis prêt à répondre à vos questions.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup monsieur José Ovidio. Donc y a-t-il des questions au sujet NomCom ? Y a-t-il des commentaires ? Très bien. Donc il ne semble pas qu'il y ait de question donc j'aimerais remercier José Ovidio de sa présentation et du temps que vous avez pris pour nous informer

et nous expliquer comment cela fonctionne. C'était très clair au sujet des activités NomCom.

Donc maintenant, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour et il s'agit de la proposition de LACNIC pour modifier l'allocation initiale d'IPv6. Et c'est Gianina Pensky qui va prendre la parole. Merci beaucoup Gianina, vous avez la parole.

GIANINA PENSKY :

Oui, je m'appelle Gianina Pensky et je suis très heureuse de vous parler aujourd'hui. Voilà donc j'aimerais d'abord me présenter très rapidement au cas où vous ne sachiez pas comment nous fonctionnons au niveau de LACNIC et je pourrais donc vous expliquer un petit peu plus clairement de quoi il ressort au niveau de ces politiques pour modifier la distribution IPv6.

Donc quelles sont les politiques à LACNIC ? Ce sont des règles qui déterminent comment gérer les numéros de l'internet. Donc LACNIC gère ses ressources avec un manuel de politiques de LACNIC qui existe pour gérer ses ressources. Tout cela est dans le cadre de ce manuel de politiques que l'on peut accéder en ligne et vous voyez l'adresse sur l'écran. Et donc vous pourrez avoir plus de détails sur l'IPv4 et l'IPv6 dans le cadre du modèle multipartite.

Donc ce processus est extrêmement important. C'est, comme toujours à l'ICANN, un processus multipartite. C'est un processus qui est tout à fait ouvert et il faut absolument être présent mais tout le monde peut participer par courriel pour changer ces politiques. Et vous avez une liste courriels qui est à l'écran actuellement que vous pouvez rejoindre.

Donc voilà comment fonctionne ce processus. Vous n'êtes pas dans le besoin d'être aux réunions de LACNIC. Toute personne peut envoyer une proposition de politique donc tout le monde reçoit par courriel des informations.

Maintenant, il y a deux manifestations LACNIC. Donc il y a un forum public pour les politiques qui nous permet de débattre et de participer à ce débat. Il y a également des débats qui se font de visu donc ça permet d'atteindre un consensus sur les propositions concernant les politiques. Donc avant cela, il y a une période de commentaires publics où l'on peut rajouter ses propres commentaires sur la proposition pour ratifier cette proposition. Si la proposition n'est pas ratifiée, on revient au point de départ avec la liste des différents courriels qu'on utilise.

MARIO ALEMEN :

Humberto, s'il vous plaît, veuillez éteindre votre micro, merci, parce qu'on vous entendait.

GIANINA PENSKY :

Donc une fois que la proposition est mise en œuvre, elle est mise dans ce manuel dont on parlait tout à l'heure.

Donc cela montre bien comment nous gérons et mettons en œuvre de nouvelles politiques à LACNIC. C'est un modèle multipartite avec de nombreuses parties prenantes et acteurs et donc tout le monde peut rejoindre le processus. Voilà comment on crée ces politiques à LACNIC.

J'aimerais maintenant parler vous parler de ce dont vous mentionniez auparavant et plus précisément, ces affectations d'adresses IPv. Donc

LACNIC actuellement alloue des adresses IPv6 pour 32 à 38. Donc les politiques actuelles qui sont en vigueur, lorsqu'il y a une affectation, une allocation initiale, lorsqu'il y a une allocation IPv4, LACNIC définit une politique pour affecter ces adresses. Mais l'utilisateur final peut demander également une adresse IPv6 plutôt qu'IPv4. Si une association demande une adresse IPv6, il y a un bloc d'adresses IPv6 qui sont disponibles. Donc ce qu'il se passe, c'est qu'on utilise le bloc d'adresses qui est en attente donc il y a des blocs parfois ou des adresses qui ne sont pas utilisés. Donc cela peut être utilisé par la suite. Il faut expliquer aussi pourquoi on n'utilise pas toutes ces adresses.

Donc la proposition ici est la suivante : LACNIC a mis en œuvre une politique récemment qui est pour IPv6. Et ce que l'on met en place et ce qu'on a mis en place lors des dernières affectations IPv6, c'était des adresses pour les utilisateurs finaux et c'est quelque chose que... Par exemple, une association qui a une adresse IPv4 peut passer à IPv6 et a une seule possibilité de faire cela. Donc cela permet aux associations par exemple d'adapter leur adresse et leur donne la possibilité de passer à une adresse IPv6.

La plupart des associations ont une distribution minimale et cela ne représente pas la réalité. Donc la distribution des adresses est un petit peu différente pour les associations que pour les utilisateurs finaux. Donc la proposition est de donner aux prestataires de services internet et aux utilisateurs finaux les mêmes capacités, les mêmes possibilités.

Vous avez le texte de la proposition qui existe et que je vous communique donc. Et ce manuel est divisé en section et on ajouterait donc un nouveau paragraphe qui indiquerait que nous allons fournir

une rectification du bloc d'adresses et pour les utilisateurs finaux, si l'on veut modifier l'adresse, on peut passer par l'intermédiaire de LACNIC dans le cadre du bloc d'adresses allouées. Et c'est là que nous disons aussi si cela n'est pas possible de fournir un autre bloc que celui qui a été alloué parce que lorsque ce bloc est alloué, vous pouvez le compléter par la suite donc s'il y a un utilisateur final qui a reçu un bloc /38 et qu'il dit : « Écoutez, ce bloc /38 qui m'a été alloué est trop petit. Je veux l'étendre. », il y a deux options. L'une consiste à la maintenir si vous avez cette réservation. Si ce n'est pas le cas, il y a deux options. L'une, c'est de recevoir un nouveau bloc d'adresses. Il faudra rendre le bloc /38 pour recevoir un nouveau bloc qui soit adapté à leurs nécessités faute de quoi, ils peuvent recevoir un autre bloc et ça, c'est l'exemple que je vous ai donné par rapport à la /38 et le bloc/38 parce que peut-être qu'ils ne sont pas disposés à rendre ce bloc et ils en veulent un autre, tout simplement. Et si c'est le cas, ils vont recevoir immédiatement un bloc plus large, plus volumineux

Donc l'idée, c'est justement de mettre au même niveau ce qui a été mis en œuvre et de le mettre en harmonie par rapport aux utilisateurs finaux.

Donc pour ce qui concerne le changement de cette allocation ou affectation initiale des adresses IPv6, il y aura la possibilité de ne pas rendre la totalité de ce bloc qui a été initialement alloué. Ça, c'est la partie qui concerne les matériaux supplémentaires. Si vous avez des informations particulières que vous souhaitez approfondir, n'hésitez pas à me contacter. Vous pouvez également me joindre par courriel si vous voulez participer aux discussions du côté des utilisateurs finaux, participer au débat, donner votre avis sur les propositions qu'on est en

train de formuler parce que vous serez peut-être amené à être affecté par ces décisions ou vous aurez peut-être des doutes et je peux répondre aux questions que vous aurez.

La réunion qu'on va avoir à LACNIC en septembre et également le forum politique que nous allons avoir, je vous invite à y participer. Vous pouvez également participer aux réunions face à face. Si vous n'en avez pas la possibilité, vous pouvez le faire à distance grâce au site web LACNIC. Et si vous avez des questions à poser, n'hésitez pas à le faire sur le chat et cela fait que vos questions sont posées aux intervenants lorsqu'il y a une téléconférence.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Gianina. Il y a une question ici de la part de Ricardo. Ricardo, vous avez la parole.

RICARDO HOLMQUIST : Bonsoir à tous.

HUMBERTO CARRASCO : Il semblerait qu'il y ait deux lignes en cours en même temps. Si vous pouviez éteindre vos micros.

RICARDO HOLMQUIST : J'espère que vous pouvez m'entendre maintenant. Gianina, la question que j'avais à vous poser est la suivante. La politique que vous voulez modifier est une politique qui est liée aux utilisateurs finaux. Or, les utilisateurs finaux ne demandent pas ces adresses IPv6 au niveau local

par rapport aux fournisseurs de service internet parce que c'est au sein de LACNIC qu'on veut effectivement modifier cette politique. Mais cette politique affecte la manière dont les fournisseurs de service internet allouent les adresses IPv6 aux utilisateurs finaux.

GIANINA PENSKY : Merci Ricardo de cette question. À vrai dire, il s'agit de politiques qui ont à voir avec la manière dont non pas les fournisseurs de service d'internet allouent ces adresses aux utilisateurs finaux. Donc ces politiques ont une incidence sur les utilisateurs finaux qui demandent directement à LACNIC ces blocs d'adresses.

RICARDO HOLMQUIST : Merci beaucoup de cette réponse, Gianina.

GIANINA PENSKY : Merci à vous.

HUMBERTO CARRASCO : Merci, on a bien compris.

Gianina, j'ai une autre question pour vous. J'aimerais savoir quelle est votre opinion par rapport aux utilisateurs finaux qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent à la création d'une politique ou plutôt la manière dont ils peuvent participer aux propositions de LACNIC. Ça, c'est la première question. La deuxième, c'est un peu plus lié à la représentation, à la représentativité. Il y a un accord entre LACNIC et LACRALO. Que pouvez-vous nous dire là-dessus ?

GIANINA PENSKY :

Oui. Concernant les utilisateurs finaux, ce que peuvent faire les utilisateurs finaux pour participer à nos discussions – parce que c’est la partie la plus importante – en fait, il y a deux endroits où ils peuvent débattre. L’un, c’est l’onglet « Comment participer et mettre en œuvre la proposition ». Et à ce niveau là, je dirais que la participation est très importante. Même pour les gens qui ne savent pas comment mettre en œuvre une politique, il faut participer. Il y a deux manières de participer. L’une, c’est en faisant partie de la liste de diffusion. Il y a un lien ici à l’écran pour que vous puissiez participer. Vous pourrez participer, vous recevrez tous les courriels, vous pourrez envoyer toutes les questions que vous aurez à poser par courriel. Et ensuite, la deuxième manière, c’est de participer aux réunions LACNIC. Et ce n’est pas nécessaire de participer physiquement. Vous pouvez le faire aussi à distance. Vous pouvez aussi le faire en suivant à distance les réunions et en suivant sur Adobe Connect.

Donc j’insiste sur le fait que tout le monde devrait participer à ce processus de développement de politiques parce qu’en fin de compte, vous êtes ceux qui définissez la manière dont LACNIC va gérer cette question par rapport à cette première question. Je crois que j’y ai répondu. Si ce n’est pas le cas, dites-le moi.

Par rapport à la deuxième question, excusez-moi, je vais vous demander de la répéter parce que je l’ai oubliée.

HUMBERTO CARRASCO : Oui. En fait, on a eu l'opportunité d'interagir au Pérou et au Chili. Et ma question est de savoir quel a été le début de cet accord avec LACNIC et LACRALO. Ça, c'est la question.

GIANINA PENSKY : Oui, je pense que c'est une bonne opportunité pour nous parce qu'il est bon qu'on participe de plus en plus aux événements et que vous participiez, vous aussi, de plus en plus à tout ce qu'il se passe.

HUMBERTO CARRASCO : J'espère que vous pouvez m'entendre. Vous m'entendez ? Bon, il semblerait qu'il n'y ait plus de question et nous sommes dans les temps. Donc merci Gianina de votre participation. Vous nous avez fait une présentation très intéressante.

Nous allons maintenant passer au point suivant de notre ordre du jour. Il s'agit de la présentation faite par Olivier Crépin-Leblond, le président de RALO. Et il va nous parler du plan d'évaluation et de mise en œuvre de la faisabilité de la révision At-Large.

Olivier, vous avez la parole.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Pouvez-vous m'entendre ? Vous m'entendez bien ?

HUMBERTO CARRASCO : Bien, ça semblerait être le cas.

OLIVIER CRÉPIN-LEBLOND : Bien. Merci beaucoup. Je voulais simplement vous donner quelques nouveautés par rapport à la révision At-Large ces derniers mois. Merci beaucoup de votre invitation à cette téléconférence. Je vais faire très rapidement parce que je vois qu'il y a un autre point à votre ordre du jour sur le groupe de travail At-Large qui a également accompagné ce travail depuis ses débuts. Et Aida va nous faire sa présentation. Elle va certainement ajouter plusieurs choses.

J'aimerais vous présenter quelques diapos qui ont été présentées il y a quelques jours, le 16 août, la semaine dernière, lorsque Holly Raiche, la personne chargée de cette révision, a fait un petit résumé de la situation actuelle.

Donc passons à la première diapo. Alors attendez, je crois que je peux contrôler ces diapos. Voyons la première. Pour commencer, un petit aperçu de la situation actuelle. Donc on a commencé ce travail il y a quelques mois, je crois même un an. Et comme les révisions organisationnelles par lesquelles passe l'ICANN, il y a toute une série de processus qui doivent passer par un processus de révision où un audit externe doit entreprendre un certain travail et demande aux personnes de la communauté d'élaborer un rapport final. Ce rapport final ou plutôt le projet de rapport est soumis au processus de commentaires publics. Vous vous souviendrez peut-être il y a six mois de cela qu'on nous a demandé de faire des commentaires.

Et ensuite, il y a eu un rapport original rédigé par ITEMS. Puis l'ALAC a élaboré des commentaires puis les RALO ont élaboré des commentaires aussi. Tous ces commentaires sont passés par les commentaires publics

puis ces personnes ont rédigé un rapport final qui a été envoyé au Conseil d'Administration.

Donc l'étape suivante, cela a été de réunir une évaluation de faisabilité et une sorte de plan de recommandations qu'on appelle plan d'évaluation et de mise en œuvre de la faisabilité de la révision avec un certain nombre de réunions organisées pour rédiger une première mouture de ce document à la lumière des commentaires ALAC et RALO.

Donc on a réuni les déclarations faites pendant la période de commentaires publics et c'est pourquoi au cours de ces dernières semaines, vous aurez été invité à participer, à nous faire des commentaires, à nous donner vos impressions. Et nous sommes près du but. Le délai est arrivé à expiration le 20 août, hier. Donc maintenant, la période de commentaires publics est révolue. On va maintenant peaufiner le document.

Ce document a ensuite été partagé avec les 50 membres ALAC qui vont se réunir d'ailleurs dans un appel d'ici quelques heures. Et Alan Greenberg m'a dit que peut-être il ne va pas trop faire pression pour que ça aille trop vite parce qu'il semblerait que dans certaines parties du monde, on ait besoin de plus de temps. Donc l'idée, c'est d'avoir une bonne discussion d'ici quelques heures lors de la téléconférence ALAC sur cette réponse finale, sur cette finalisation de la réponse avant de lancer tout cela après.

Alors pourquoi on a des délais aussi courts ? Parce qu'il faut qu'au sein du Comité d'efficacité de l'ICANN qui fait partie du Conseil d'Administration a une date butoir, celle du 15 septembre. Et ensuite, l'examen de ce plan doit être effectué par ce Comité d'efficacité ICANN

le 21 septembre. Et s'il est d'accord avec ce qu'il examine ou veut faire des modifications, la proposition finale doit être envoyée au Conseil d'Administration avant la prochaine réunion ICANN, l'ICANN60 en octobre. Donc vous voyez, c'est réellement un agenda très très serré.

S'agissant des recommandations elles-mêmes, il y a trois types de recommandations qui tombent dans trois catégories. Donc vous le voyez à l'écran maintenant, nous avons cela à l'écran : il y a celles qui sont objectées, on demande à rejeter certaines, celles qui sont acceptées avec certains amendements – cela dépend des facteurs externes éventuellement – et il y en a d'autres qui sont déjà mises en œuvre par la communauté ou qui commencent à être mises en œuvre en raison des points qui ont été soulevés par l'analyse. Donc regardez la recommandation 4 par exemple. Et lorsqu'ils ont écrit le dernier rapport, ils ont renuméroté. Donc attention de ne pas regarder le vieux document mais il faut prendre en compte le document actuel qui a les bons numéros de recommandations, la question de leadership de l'ICANN par exemple. Donc cela, ce n'était pas très pratique parce que nous avons besoin d'un travail de coordination et que les personnes puissent communiquer plus souvent qu'une fois par mois.

Donc il y avait ensuite le processus électoral du Conseil, la recommandation 6. Vous vous rappelez, c'était un système où vous allez donc avoir une sélection effectuée par une partie externe et la sélection finale pour le Conseil d'Administration pour les candidats aura été effectué par hasard. Cela, c'était vraiment quelque chose qui a été rejeté. Il y avait l'élimination des groupes de travail.

À l'ICANN et à At-Large, on travaille avec des groupes de travail. Donc cela, ça ne va pas être accepté, c'est rejeté également. Mais il y avait des points intéressants sur l'aspect métrique pour chiffrer les résultats et ça, on le prend en compte et on l'accepte.

Il y avait la recommandation 11 de remplacer l'ATLAS, cette réunion At-Large, ce sommet At-Large. Il y a en a deux qui ont très bien fonctionné, qui se sont déjà déroulées – ATLAS I et II – et on a vraiment fait des assemblées générales. Donc ça, c'était quelque chose qu'on ne voulait pas faire. C'était quelque chose qui nous convient beaucoup, ATLAS. Et cette rotation des assemblées générales nous semblait également une bonne idée et l'on va continuer comme cela.

Recommandation 14, l'utilisation des fonds de différents fonds pour At-Large, pour que la communauté At-Large puisse l'utiliser. L'intention est très bonne. On pourrait obtenir des millions et des millions de dollars peut-être pour les ventes aux enchères qui sont effectuées, les fonds provenant des enchères. Et le groupe de travail a déjà mis en place un processus pour l'utilisation de ces fonds. Et l'ALAC ne sera pas en mesure de demander ces fonds évidemment. Ça a été rejeté.

Il y avait également certaines parties du modèle responsabilité, du modèle [inintelligible] responsabilisé qui a été rejeté et c'est intéressant à ce niveau-là parce qu'une partie de ce modèle a été accepté. Il y a de très bons éléments, là, par exemple le point numéro 4. Les leaders des RALO étaient également sélectionnés à l'ALAC. Donc le leadership RALO – président, secrétariat – serait également des membres de l'ALAC. Ça, ça a été rejeté parce que cela ferait trop de travail pour ces personnes qui feraient un travail double.

Il y a eu le numéro 6, des liaisons nommées par l'intermédiaire de NomCom, par la Commission de nominations et cela, c'est totalement en dehors du cadre de notre communauté. Nous avons déjà des liaisons avec la ccNSO, avec le GAC, avec la GNSO. Donc ce sont véritablement des ambassadeurs, ces liaisons. Et nous les nommons et nous savons très bien qui dans notre communauté sera le mieux à même de jouer ce rôle d'ambassadeur et d'être les liaisons avec ces autres entités.

Et point 7, une sélection au hasard du leadership de l'ALAC, cela a été également rejeté. Donc cela, c'est ce qui a été refusé.

Il y a eu des recommandations qui dépendent du personnel et les fonds de disponibles donc la participation du personnel dans les politiques, obtenir plus de soutien politique. Ça, c'est recommandation 3. Pour écrire les textes des politiques, le personnel pourra plus nous aider. Pour les commentaires, nous avons pensé que c'était quelque chose que l'on devait soutenir si on veut avoir plus de personnel. C'est tout à fait positif mais cela, ça dépend des fonds qui sont disponibles pour le personnel. Nous verrons à l'avenir si c'est possible.

Numéro 5, donc un soutien pour les déplacements pour le personnel pour les manifestations I* et donc c'est là où on travaille au registre, c'est le consortium W3 par exemple ou ces grandes réunions de gouvernance de l'internet. Pour se rendre à ces réunions, il faut avoir un financement pour les déplacements.

Point 9, un responsable de la communauté web pour développer le site web. Cela, c'est très très bien. Cela demande évidemment un financement là aussi.

Donc un soutien pour les déplacements pour les manifestations régionales, numéro 12. Accepté mais cela, ça demande également un financement.

Et la transparence pour les soutiens apportés aux déplacements, numéro 13. Tout le soutien pour les déplacements doit être absolument transparent et public. C'est déjà quelque chose qui se fait. C'est déjà le cas pour nos déplacements à l'ICANN. Mais notre réponse à cela, il n'y a pas de problème, je crois que ça a déjà été fait mais nous sommes tout à fait pour la transparence mais cela doit être la même chose pour tout le monde. Pour les autres entités de l'ICANN, ça va être la même transparence pour savoir qui reçoit un soutien pour des déplacements.

Alors les recommandations à mettre en œuvre, quelques amendements ont été effectués à ce niveau. Premièrement, suivre à la trace donc les problèmes, améliorer le site web, cela, ça a été soutenu. L'effectif individuel et le soutien pour la participation, les règles de procédures, cela a été soutenu ça aussi à la recommandation 2. Cela, c'est quelque chose qui a trait à l'effectif individuel, à des personnes, à des individus, des personnes qui pourraient devenir membres. La recommandation qui avait été faite par la partie contractante, je crois, aurait affaibli la structure de l'ICANN et on aurait été exactement au même niveau avec les personnes, les individus et les structures At-Large. Donc ça, on a dit : « Écoutez, on serait très heureux d'avoir des membres individuels, des personnes mais pas au même niveau. » Les structures At-Large ALS sont extrêmement importantes pour nous et elles travaillent beaucoup. Elles ont elles-mêmes des membres individuels évidemment.

Donc développer une politique pour les médias sociaux, numéro 8. Nous aurons un groupe de travail sur les médias sociaux, nous avons un programme pilote tout à fait intéressant.

Utiliser d'autres technologies comme Slack, point numéro 10. Et c'est drôle qu'on se soit concentré sur ce point particulier. Il y a le groupe ad hoc sur la technologie qui a proposé d'autres technologies.

Et point 15, des rapporteurs pour un soutien apporté aux manifestations de sensibilisation. Donc ce n'est plus un programme pilote. C'est quelque chose que l'on utilise déjà.

16, un groupe de travail pour le Mexique pour le chiffrage dans le cadre de la responsabilité. Et donc cette recommandation est acceptée.

Donc le premier document qui était à l'ordre du jour sera analysé dans quelques heures par l'ALAC lors d'une réunion téléphonique. Il y a un résumé. Vous avez des recommandations pour la mise en œuvre qui va beaucoup plus dans les détails de ces recommandations. Et c'est intéressant que l'examineur ait identifié ces points et on voit qu'ils ont été soutenus, pas soutenus par l'ALAC.

Donc c'est un long document important et il sera traduit dans d'autres langues. Mais pour le moment, il est uniquement en anglais. Il va être présenté rapidement au Conseil d'Administration. Donc voilà ce que je voulais vous dire, présenter ce document. J'espère avoir été assez bref et néanmoins trop rapide.

Donc je redonne la parole à Humberto.

HUMBERTO CARRASCO : Oui, c'est Humberto au micro. Merci beaucoup Olivier de votre présentation qui était tout à fait excellente. Et bien entendu, vous avez été très précis et nous l'avons apprécié.

Je vais maintenant donner la parole aux participants. Nous sommes un petit peu en retard donc s'il n'y a pas de question, je donne la parole à Aida. Donc merci beaucoup Olivier de votre présentation. Très bon résumé de la situation.

Je donne maintenant la parole à Aida Noblia qui va nous parler de ce groupe de travail et de ces recommandations, ce groupe de travail qui a travaillé à ces recommandations. Donc Aida, allez-y sans plus attendre. Prenez la parole.

AIDA NOBLIA : Oui, Aida Noblia. Oui, Olivier nous a donné sa présentation très détaillée et j'ai envoyé une présentation PowerPoint. Peut-être que nous pourrions la mettre à l'écran et j'espère que nous pourrions la voir d'ici peu. Et j'aimerais vous remercier de me donner la possibilité de m'exprimer et de participer à ce groupe de travail composé donc de personnes qui ont, par l'intermédiaire du wiki, effectué un retour sur ces recommandations et un point de vue donné sur ces recommandations.

Donc nous sommes un petit peu en retard donc je ne veux pas prendre trop de temps avec une présentation. Donc je ne vais pas tout passer en revue mais j'aimerais vous parler de quelques détails parce que j'ai fait une distinction entre les recommandations qui ont un niveau de priorité

par moyen élevé parce que je crois qu'il y a des choses plus importantes que d'autres au niveau des recommandations.

Nous avons une recommandation qui parle donc de ce modèle associatif, de membres individuels. Nous avons un raisonnement derrière ces recommandations et il faut bien comprendre qu'il y a des points qui ont déjà été mis en œuvre. Par exemple au niveau des ALS, il y a un droit de vote. S'agissant du groupe de travail, il y a des choses qui ont retenu mon attention, à savoir la participation des utilisateurs finaux. On parle toujours de groupe de travail et peut-être que c'est un peu bizarre de parler d'utilisateurs individuels.

Donc modifier également les fonctions des RALO. Donc l'une des modifications au sein du constitutif est nécessaire. Donc tous les utilisateurs individuels seraient d'une certaine manière isolés dans ce processus ascendant. Et là encore, c'est le modèle EMM, donc modèle associatif des membres habilités entre un et deux ans de durée. Tout ça est expliqué dans le plan et comme je l'ai dit, avant la mise en œuvre, il y a une période d'adaptation de un à deux ans.

Et la recommandation 12, dans le cadre de la stratégie des RALO, continuer à promouvoir la participation des RALO dans les différentes manifestations et événements. Il y a eu une modification également dans la rédaction et nous avons dit qu'il fallait continuer à participer aux événements.

Recommandation 13, qui demande une plus grande participation des RALO aux manifestations régionales.

Ensuite, on a les recommandations 1, 3, 5 et 8. Recommandation 1 qui concerne le fait de donner la priorité à certains organes consultatifs qui sont importants pour la communauté, c'est-à-dire qu'on veut donner la priorité à la qualité plutôt qu'à la quantité. Par rapport à cette recommandation, on aimerait se concentrer sur la qualité plus que sur la quantité, l'idée étant d'améliorer la participation comme on le fait actuellement à LACRALO. Et la période de temps pour la mise en œuvre de cette recommandation est de six à neuf mois.

Recommandation 3 qui implique un soutien plus actif dans le développement de politiques. Cette recommandation a été rejetée dans le cadre des utilisateurs individuels parce qu'il s'agit de quelque chose d'important à prendre en considération s'agissant du personnel. Mais l'idée, c'est d'activités ou de promouvoir la participation dans ce genre d'activités.

Ensuite, participation sur les réseaux sociaux et ensuite, les recommandations qui sont moins prioritaires, à savoir recommandations 9, 10 et 16. La recommandation 9 est liée aux mesures chiffrables. La recommandation 10 est liée aux canaux de communication multiples. L'ALAC devrait désigner un manager web de communauté et ça, ça doit être pris en considération.

Je sais qu'on n'a plus beaucoup de temps donc merci encore une fois de m'avoir donné l'occasion de vous faire cette brève présentation. Je ne sais pas si vous avez des questions. Je sais que Sylvia doit faire aussi sa présentation donc je vais lui laisser le temps de la faire. Merci à tous de votre attention.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Aida. Alors lorsqu'on écoute votre présentation et celle d'Olivier, on a un point de vue très clair par rapport aux recommandations au rapport qui a une incidence sur la mise en œuvre, l'aspect faisabilité aussi et les recommandations en général. Donc merci Aida, je vous félicite de vos efforts. Je sais que cela fait plusieurs années que vous participez énormément et vous contribuez. Donc j'aimerais vous féliciter et vous remercier.

Maintenant, je vous donne la parole s'il y a des questions, rapidement, sur ce point à l'ordre du jour. Sinon, nous allons passer à notre dernier point à l'ordre du jour, avant de passer au dernier point, point divers. Ça ne semble pas être le cas mais je crois que ces deux présentations ont été très claires.

Je vais maintenant céder la parole à Sylvia Herlein qui va nous donner des informations sur la formation du futur Conseil LACRALO des anciens. Sylvia ? Sylvia, vous avez la parole.

MARIO ALEMAN : J'aimerais savoir est-ce que Sylvia nous entend parce que les interprètes n'entendent pas Sylvia.

HUMBERT CARRASCO : Est-ce que Sylvia souhaite qu'on la rappelle ? Serait-il possible de rappeler Sylvia s'il vous plaît ? Bien, on va rappeler Sylvia.

Donc cette idée du Conseil des anciens, c'est un concept ou une idée très controversée.

Donc Sylvia, on est en train de vous appeler maintenant pour que vous puissiez commencer votre présentation.

En général, dans le leadership LACRALO, on est très heureux des efforts et des résultats de travail de ce groupe de travail et d'après les courriels qu'on a reçus de votre part, j'ai le sentiment que si l'on traite d'autres éléments d'intérêts – je vais vous montrer d'ailleurs le graphe – je pense qu'on doit se concentrer sur cette question en particulier d'abord. Donc on est très heureux des progrès effectués et on attend à ce qu'on puisse rappeler Sylvia.

Pouvez-vous la rappeler s'il vous plaît pour qu'elle puisse nous faire cette présentation ? J'aimerais savoir quels ont été les progrès effectués, quels ont été les commentaires faits, les observations et il s'agit de commentaires faits par l'ensemble de la communauté, par nous tous.

Je crois que le délai est de 30 jours pour les commentaires donc c'est après cette présentation qu'on va entendre de sa part que s'ouvre la période de commentaires. Si vous avez des commentaires à faire, si vous voulez participer, faites-le sur la page wiki. Vous pouvez également envoyer des courriels à Ricardo. L'idée, ce serait de préférence d'inscrire ces commentaires sur la page wiki mais si vous ne pouvez pas le faire ou vous préférez le faire par courriel, il n'y a pas de problème.

Oui Sylvia.

On allait commencer avec la présentation de Sylvia. S'il s'agit d'une question par rapport au point précédent, peut-être que vous pourriez

attendre un peu pour poser cette question ou vous voulez la poser maintenant ? Merci Alberto.

Allez-y Sylvia, faites cette présentation.

SYLVIA HERLEIN :

Merci beaucoup, bonsoir à tous. Sylvia Herlein au micro. J'aimerais vous parler de l'état d'avancée des travaux du groupe de travail intitulé « Formation du Conseil des anciens de LACRALO ». Comme vous le savez, ce groupe de travail a été constitué lorsque LACRALO a décidé de constituer un conseil pour aider les leaders à organiser leur travail et promouvoir leur travail dans la région. C'est la raison pour laquelle nous avons créé ce groupe de travail, un groupe de travail constitué de 14 personnes et nous avons travaillé depuis le mois de mai jusqu'au mois d'août. On a eu plusieurs réunions, plusieurs participations. Et maintenant, nous attendons les commentaires de la région dans son ensemble pour savoir quel est votre sentiment par rapport à ce que l'on a fait et notre travail.

Le Conseil a d'or et déjà été rebaptisé avec un nouveau nom. C'était très controversé parce qu'on l'avait intitulé Conseil des anciens et il y a eu des blagues là-dessus. Donc on a décidé de l'appeler le Conseil émérite. Il y a eu sept ou huit mots qui ont été envisagés et le mot qui a été le plus voté a été celui de Conseil émérite de LACRALO. Donc il s'agit d'un mot qui s'adapte à l'anglais comme à l'espagnol. Et l'autre nom qui avait été choisi était celui de Conseil obligatoire de LACRALO. Et on a finalement choisi le Conseil émérite de LACRALO. Donc on va utiliser ce nom à partir de maintenant et on va laisser de côté cet ancien nom du Conseil des anciens.

Outre le nom, on a également défini la mission de ce Conseil futur. Je ne vais pas vous la lire parce qu'elle est clairement indiquée sur la page wiki et on a peu de temps.

On a également défini quelle devrait être la composition de ce Conseil, combien de membres, cinq membres. Cela, ça été le chiffre qui a été fixé. Et ensuite, on a décidé des procédures de vote, élections, etc. et quelles serait la rotation ou les modalités si un membre devait quitter ce Conseil ou s'il fallait opérer une rotation dans la fonction d'une personne qui siégerait dans ce Conseil.

Il y a huit conditions sine qua non pour siéger à ce Conseil. Ceux qui veulent être membre de ce Conseil doivent remplir au moins quatre de ces conditions. On en est maintenant à définir le mandat de chacun des membres de ce conseil et ce à quoi devrait ressembler le travail de ce Conseil, ce sur quoi ils devraient travailler et quelle serait la représentativité de ce Conseil dans la région.

Donc voilà ce que nous avons fait. Nous attendons vos commentaires si d'après vous, vous pensez qu'on devrait traiter d'autres aspects, d'autres questions. Et ensuite début août, nous avons envoyé ce rapport final qu'on a rédigé en espagnol parce que même si ce groupe de travail était ouvert, il y avait beaucoup de membres d'Amérique latine. Donc on l'a rédigé en espagnol même si toutes nos réunions ont été enregistrées et qu'on a eu l'interprétation en anglais.

Donc le résultat final a été rédigé dans un rapport élaboré le 10 août et il y a une version anglaise de ce rapport mais il ne s'agit pas de la version finale. Donc maintenant, le service traduction va finalement traduire la version finale de ce document et nous allons commencer une

nouvelle période d'un mois pour faire des commentaires et participer et contribuer. Donc la date pour faire ces commentaires a été fixée au 10 septembre et on vous donnera par la suite par courriel une nouvelle date. Puisqu'on vous l'a dit, il ne s'agissait pas de la version finale. Voilà. Si vous avez des questions, je suis à votre disposition pour y répondre.

HUMBERTO CARRASCO : C'est Humberto au micro et Sylvia également qui s'expriment. J'espère que Sylvia, vous m'entendez. Il y a une main de levée ou quelqu'un qui voudrait poser une question. Allez-y.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Oui, merci beaucoup. Merci Sylvia de votre présentation. C'est Dev au micro. J'ai quelques commentaires. Donc il y a un document Google qui a été utilisé et il était en anglais. On a enlevé le lien à ce document Google. Carlton Samuels avait fait des commentaires que je soutiens sur ce document. Donc j'espère qu'on pourra prendre en compte ces commentaires sur le document Google. Donc c'est ce que je voulais dire premièrement.

Et un petit commentaire au sujet du terme « émérite ». Si on regarde dans un dictionnaire, qu'est-ce que ça veut dire ? Ça veut dire quelqu'un qui est à la retraite à qui l'on confère un [inintelligible], comme un professeur d'université qui est un professeur émérite et quelqu'un de très distingué dans une profession, qui s'est distingué. Donc vous pouvez regarder sur Wikipédia, dans un dictionnaire. Donc c'est pour cela que je ne pense pas que l'on puisse utiliser ce terme d' « émérite » et que nous devrions revenir là-dessus. Donc un conseil de personnes

expérimentées, je ne sais pas mais essayez de trouver peut-être un autre terme plutôt qu'« émérite ». Donc je ferai plus de commentaires sur la page wiki.

Je ne comprends pas très bien le besoin de ce conseil parce qu'il me semble que ce Conseil émérite souligne le rôle de certains membres de LACRALO et je ne sais pas quel est l'objectif. Est-ce que vous cherchez une personne pour participer à At-Large ? Est-ce que c'est l'objectif ? Donc je crois qu'on pourrait travailler différemment.

Donc je sais qu'il ne reste pas beaucoup de temps mais je ferai plus de commentaires à ce sujet sur la page wiki.

HUMBERTO CARRASCO : Oui merci. Oui, vous m'entendez très bien. Donc Sylvia, je vous laisse répondre et ensuite Renata a des questions également. Donc je lui donnerai la parole.

SYLVIA HERLEIN : Merci beaucoup Humberto. Merci beaucoup de vos commentaires, je prends note et merci de poster vos commentaires sur la page wiki. Merci beaucoup de ce travail que vous effectuez parce que c'est ce que nous voulons. Nous voulons débattre de cela, se concentrer sur la page wiki pour travailler ensemble, en commun et les commentaires sur la liste également de diffusion seront pris en compte.

Mais pour rebondir et réagir sur ce que vous avez dit, ce document Google avait été lancé au niveau interne et c'était seulement pour les membres du groupe de travail, pour la première réunion de notre

groupe de travail. C'était un document et nous avons beaucoup de problèmes avec ce document parce qu'un membre du groupe a dit : « N'utilisons plus cela. Nous utiliserons ce document. » Donc c'était le premier document original que nous avons utilisé en courriel lors de notre première réunion et c'est pour cela qu'à la fin, finalement, j'ai retiré ce document parce que... Et tout est toujours sur le wiki. Donc je crois qu'il y a seulement quelques questions et commentaires. C'est les premières questions et commentaires qui existent sur ce document Google.

Au sujet du terme « émérite », il y a beaucoup de définitions. On en a parlé et on a décidé que les caractéristiques des membres de ce Conseil devraient être prises en compte par le concept et le terme « émérite ». Merci beaucoup donc de votre commentaire Dev et bien entendu, nous prenons note et nous analysons une nouvelle fois le terme et nous y réfléchissons.

En ce qui concerne les besoins du Conseil, vous n'êtes pas la première personne qui invite cela, qui dit cela. Nous recevons des conseils de professionnels, de médiateurs et je sais que vous êtes à Los Angeles et vous étiez à Los Angeles lorsque la fondation a été effectuée et lorsque ce groupe de travail a été créé. Donc on ne parle pas d'une seule personne mais nous avons décidé que ce Conseil devait être composé d'au moins cinq membres. Je crois que c'est un chiffre à la fois minimum et maximum. Donc cinq semble le bon nombre. Et en ce qui concerne les besoins d'un tel Conseil, indiquez cela sur la page wiki.

Et vous disiez qu'on n'a pas accès au document Google. Donc cela, ça a été donné aux membres du groupe de travail et ce n'était pas l'outil

utile pour nous, ce document Google. Donc on l'a utilisé seulement lors de notre première réunion et on a commencé à travailler à la page wiki pour qu'il n'y ait pas de confusion. Et nous avons gardé tous les documents évidemment et les commentaires effectués par Carlton parce qu'évidemment, tous les commentaires sont sur la page wiki et il y avait eu une erreur qui avait été faite parce que le personnel avait envoyé un document qui n'était pas le document final. Donc c'était envoyé pour traduction donc c'est pour ça qu'on a relancé la période de commentaires pour que l'on ait véritablement une version finale des documents sur la page wiki.

Donc je vais donner la parole à Renata.

HUMBERTO CARRASCO : Je vois Dev et Alberto. Donc Renata, allez-y.

RENATA AQUINO RIBEIRO : Oui merci. J'ai une question au sujet du Conseil. J'ai commenté en ce sens que le Conseil a une fonction pour, en cas de doute, clarifier la situation. J'aimerais savoir si c'est bien comme cela que vous envisagez ce Conseil qui pourrait guider lors des propositions, que ce soit au Brésil ou une proposition venant d'un sous-groupe. Quel est le rôle exact de ce Conseil en considérant la participation du groupe ? Donc pour qu'un membre puisse devenir président du NomCom ou secrétaire, est-ce que cette personne aura un autre rôle à jouer ? Est-ce qu'il faut être une personne émérite pour être nommé à un autre rôle, à une autre fonction ? Bref, passez aux autres présentations et je voudrais en savoir plus sur le rôle de ce Conseil. Merci.

SYLVIA HERLEIN : Merci beaucoup Renata. La fonction du Conseil... Vous m'entendez ?
Oui ?

MARIO ALEMAN : Oui, oui, on vous entend. Allez-y Sylvia.

SYLVIA HERLEIN : Oui. La fonction du Conseil, si vous allez sur la page wiki, et bien et vous voyez la version finale du document du 4 août, descendez un peu sur ce document et en bas de page, vous allez voir un paragraphe qui est en orange, qui est surligné en orange et vous pourrez avoir accès à ces informations, item numéro 2. Vous trouvez les fonctions du Conseil qui sont définies ici. Il y a huit points définissant les fonctions du Conseil.

Donc s'il vous plaît, veuillez lire ces informations, lisez ce document final et si vous pensez qu'il y a quelque chose qui manque ou quelque chose que vous voudriez rajouter, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Si vous voulez faire des commentaires, c'est tout à fait possible sur la page wiki parce que dans le groupe de travail, après la période des commentaires, nous allons analyser tous les commentaires qui ont été effectués et les prendre en compte parce que l'on sait que ce sont des commentaires de valeur.

Donc par rapport à votre autre commentaire, je ne sais pas si c'était bien compris. Ce Conseil sera composé de cinq personnes, cinq membres. Et dans ce groupe, il y aura un coordinateur qui aura un mandat d'un an mais le Conseil durera trois ans, sera en fonction pour

trois ans. Les premiers membres auront un mandat d'une longueur de trois ans et les autres membres auront un mandat durant deux ans. Donc ce sera échelonné. Ce n'est pas seulement un membre, c'est cinq membres. Donc veuillez s'il vous plaît vous référer à la page wiki pour faire vos commentaires.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou question ?

HUMBERTO CARRASCO : Alberto Soto a une question et je vois que Dev plus tard aura une question aussi. Donc Alberto, vous avez la parole.

ABLERTO SOTO : Je serai très bref. En ce qui concerne le terme « émérite », ce groupe, c'est un concept. Ce Conseil qu'on appelait des anciens au départ, c'est un concept. De part le passé, il y avait un élément de gouvernance qui existait et je crois que le nom n'est pas si important que cela. Ce n'est pas un Conseil des anciens parce que si c'était le cas, on devrait vraiment avoir des personnes très âgées étant membres de ce Conseil, donc pas du tout. C'est un Conseil avec des jeunes si possible mais qui répondent à certains critères comme l'a indiqué Sylvia et qui travaillent en collaboration.

Donc veuillez lire le document, ce paragraphe sur les fonctions du Conseil et faites des propositions de modifications éventuelles, des commentaires, par exemple indiquez-nous s'il vous plaît : « Je voudrais effectuer cette modification. » Merci.

SYLVIA HERLEIN : Merci beaucoup Alberto. Barlett, oui, à vous.

BARLETT MORGAN: Sylvia, vous m'entendez ?

SYLVIA HERLEIN : Oui, je suis là et j'attends maintenant le commentaire de Barlett.

HUMBERTO CARRASCO : Barlett, vous avez la parole. Allez-y.

Malheureusement, on ne peut pas entendre Barlett. Barlett, est-ce que vous souhaitez écrire votre question sur le chat parce qu'on n'arrive pas à vous entendre.

Oui, oui, on vous entend Barlett. Allez-y.

BARLETT MORGAN : Très bien. Alors le commentaire que je voulais faire avait plus à voir avec l'objectif général du Conseil des anciens ou quelque soit le nom qu'on lui donne. Et la première chose que je dirais par rapport à ce qu'à dit Humberto, c'est que le nom, ce n'est pas vraiment important en l'état actuel des choses mais plutôt les fonctions de ce Conseil. Et c'est d'où ma question. J'aimerais avoir une idée claire par rapport à la raison pour laquelle on s'est éloigné de l'objectif initial convenu lors de la médiation pour se rapprocher d'un nouveau concept tout à fait différent de l'objectif initial qui, d'après moi, était de créer un groupe de personnes qui pourraient être des mentors par rapport au leadership et au mentorat au sein de LACRALO. C'était cela mon idée et je pensais que c'était l'objectif de départ. Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Sylvia, si vous voulez répondre.

SYLVIA : Merci beaucoup Barlett de votre question. Effectivement, l'objectif initial était celui là et nous le maintenons, cet objectif. On le maintient dans les fonctions du Conseil parce que ces fonctions sont indiquées au point 2, à savoir orienter les leaders, le secrétariat, l'ALAC, les présidents. Donc l'idée, c'est de soutenir les leaders LACRALO sur les questions relatives à la politique ou les questions qui sont pertinentes pour l'ICANN.

Mais il y a huit points. Je ne vais pas tous les lire parce qu'on n'a pas suffisamment de temps mais il y a huit points dans ce document qui détaillent bien les objectifs et les fonctions de ce Conseil. Donc on pense que ce rôle de mentorat est inclus dans ces huit points qu'on a dans ce document et qui décrivent les fonctions de ce Conseil.

Et j'aimerais prier les gens des Caraïbes de bien vouloir m'excuser parce que je sais que dans les Caraïbes, vous n'avez pas reçu la dernière version en anglais de ce document. Sachez qu'on va vous l'envoyer sous peu. Et une fois que vous aurez lu cette version finale, vous verrez qu'au point 2 dans le document s'agissant des fonctions du Conseil, il y a l'idée justement de cet objectif de mentorat pour ce Conseil. Et j'aimerais une fois de plus vous présenter toutes mes excuses parce que malheureusement dans les Caraïbes, vous n'avez pas cette version finale traduite en anglais. Merci.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Barlett. Je vois que vous avez la main encore levée sur le chat. Est-ce que vous avez d'autres commentaires Barlett ?

Bien. Alors avons-nous encore le temps pour les points divers ?

SYLVIA HERLEIN : Excusez-moi de vous interrompre Humberto mais j'aimerais faire un bref commentaire. J'aimerais tous vous remercier de vos commentaires, de vos questions. Aida et moi-même sommes très heureuses de voir votre collaboration. On a encore un mois pour fournir les commentaires. Donc je vous demanderais de bien vouloir nous envoyer vos commentaires parce que ce sera pour le bénéfice de LACRALO.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup. Dev Anand, vous avez la parole, dernière question.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci. C'est une question qui porte plus sur les points divers de l'ordre du jour.

HUMBERTO CARRASCO : Oui Dev, d'accord. Donc passons maintenant aux points divers. Vous avez la parole, Dev.

DEV ANAND TEELUCKSINGH : Merci Humberto. Deux choses. D'abord, par rapport à l'actualisation de la liste de diffusion de LACRALO, come vous le savez, le groupe de travail sur la technologie travaille sur la considération et pour le

déploiement de la liste de diffusion de LACRALO. Mais avant que cela ne se produise, il y aura peut-être une téléconférence spéciale qui soit organisée pour expliquer quel est l'objectif de ce nouvel outil et ce que les membres sont sensé faire. En tout cas, je vous tiendrai au courant Humberto et je vous dirai quelles sont les dates. D'accord ? Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

HUMBERTO CARRASCO : Merci beaucoup Dev. Bien, on va organiser donc un appel pour cette question, une question certes très importante pour nous. Alors étant donné qu'on n'a plus de temps, on a même dépassé notre temps puisque l'appel était prévu jusqu'à 00:30 UTC.

MARIO ALEMAN : Oui, effectivement, il faut maintenant clore cet appel.

HUMBERTO CARRASCO : Très bien. Alors ce qu'il nous restait à traiter, c'était le graphe. Il sera posté sur la page wiki et nous allons diffuser cette information sur la liste de diffusion pour que vous puissiez voir le calendrier pour la discussion des questions encore en suspens pour le processus de médiatisation et on va travailler là-dessus. Nous allons inclure ces informations sur une feuille Excel et je crois que Ricardo ou quelqu'un d'autre a demandé ces informations. Donc nous allons poster ces informations sur la liste de diffusion.

Bien, cela étant dit, j'aimerais vous remercier tous de votre participation à cet appel très fructueux, très intéressant et merci de votre

participation, de votre collaboration. Je vous félicite tous de cette participation. Merci aux interprètes, merci à Maria et Sylvia. Bonne journée ou bonne soirée ou bonne nuit à tous.

Cet appel est maintenant terminé. Merci à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]